



Les espaces verts, entre gestion et défis

*Quels subsides octroyés par la
Wallonie?*

Layla SAAD
Attachée



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

1



SPW
Service public
de Wallonie



LA DIRECTION DES ESPACES VERTS (DEV)

- **Espaces verts des pouvoirs subordonnés : instructions des demandes de subventions à l'acquisition ou à l'aménagement**
- **Assure l'organisation de la Semaine de l'Arbre**
- **Coordonne le suivi du « Plan Maya »**
- **Avis en matière d'intégration du paysage (Permis d'Urbanisme, d'environnement, grandes infrastructures ...)**
- **Espaces verts domaniaux, acquisition, aménagement et gestion**
- **Serres de production: Mise à disposition de plantes d'exposition pour les foires et salons, de plantes vertes pour les fonctionnaires régionaux et de plantes d'ornement pour les Espaces verts domaniaux**



Espaces verts domaniaux



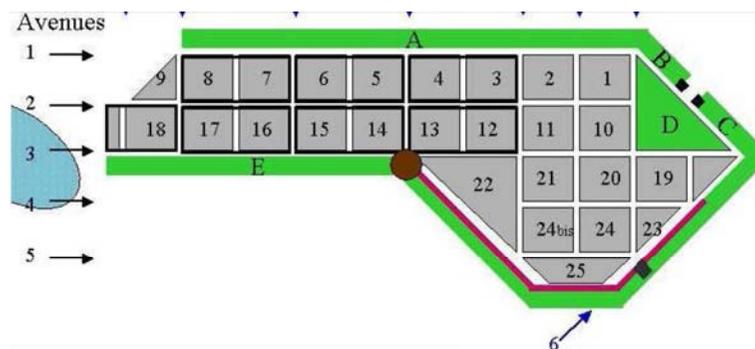
Subsides aux espaces verts

Un cimetière est-il en espace vert?



Il s'agit de faire du cimetière un espace vert

Elaborer un plan de gestion



- A: talus silicicole de la rue de Verrewinkel
- B: pelouse silicicole droite de l'av. de la Chênaie
- C: pelouse silicicole gauche de l'av. de la Chênaie
- D: pelouse de cérémonie
- E: talus du Verrewinkelbeek

- Bâtiments communaux
- Hangar à matériel
- Zone des conteneurs
- Mare artificielle
- Zone à Fallopia Japonica

	CLASSE 0 GESTION MINÉRAL	CLASSE 1 GESTION PELOUSE	CLASSE 2 GESTION GAZON FLEURI	CLASSE 3 GESTION PRAIRIE
NATURE DES SURFACES	Surfaces minérales	Surfaces plantées en majorité de graminées	Surfaces de gazon fleuri semé	Surface de flore spontanée
ESPACES CONCERNÉS	Allées principales, entre-tombes...	Allées secondaires, entre-tombes...	Espace cinéraire	Espace cinéraire
FLEURISSEMENT	Pas de fleurissement	Pas de fleurissement	Fleurissement à base de vivaces, prairies fleuries et mellifères, voire bulbes	Fleurissement naturel
TONTE	Pas de tonte	Toutes les 2 à 3 semaines	Pas de tonte	Pas de tonte
FAUCHE	Pas de fauche	Pas de fauche	Prairie fauchée 2 fois par an (après le 15 juillet et le 15 octobre)	Prairie fauchée 1 à 2 fois par an
DÉSHÉRBAGE	Mécanique et/ou thermique	Pas de désherbage	Pas de désherbage	Pas de désherbage



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



Subsides aux espaces verts

ACQUISITIONS

- Le taux d'intervention varie de 50 à 65 % suivant les caractéristiques du terrains à acquérir
- Personnes de contact :
marie.collard@spw.wallonie.be
arnaud.stas@spw.wallonie.be
- Base légale :
 - Arrêté royal du 10 décembre 1975 (condition d'octroi et taux de subsides pour l'acquisition de terrain en vue de la conservation, de la création ou de l'aménagement d'Espaces verts publics)
 - Circulaire du Ministre des Affaires wallonnes, de l'aménagement du territoire et du logement du 10 décembre 1975 (acquisition de terrains en vue de la conservation, de la création ou de l'aménagement d'espaces verts publics)



Subsides aux espaces verts

AMENAGEMENTS

- **Travaux de création et d'aménagement d'Espaces verts**
- 65% de subside y compris la TVA (sans la révision des prix);
- pas de prise en comptes des frais d'études et des honoraires de l'auteur de projet ;
- Calcul du subside d'aménagement : sur base de l'adjudication des travaux sur base des postes et quantités éligibles
- Personnes de contact :
marie.collard@spw.wallonie.be
arnaud.stas@spw.wallonie.be
- Base légale :
 - Arrêté du régent du 2 juillet 1949 relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution des travaux pour la province, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et associations de polders et wateringues
 - Arrêté royal du 25 avril 1980 (procédure d'octroi des subsides prévus à l'Arrêté du Régent)
 - Circulaire du Ministère de la Région Wallonne du 8 mai 1980 relative à l'application de l'arrêté royal du 25 avril 1980





Wallonie



Service public
de Wallonie

VADE-MECUM Semaine de l'Arbre

Dossiers de candidature
à rentrer pour le 31 Mai 2015

© Photo O. STRASSIN

2015 Le Charme

Semaine de l'Arbre

- **Formulaire 1 : distribution de plants indigènes aux particuliers par 50 communes sélectionnées**



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

7



Wallonie



Service public
de Wallonie



Wallonie



Service public
de Wallonie

VADE-MECUM
Semaine de l'Arbre

Dossiers de candidature
à rentrer pour le 31 Mai 2015

© Photo O. STRASSIN

2015
Le Charme

Semaine de l'Arbre

- **Formulaire 2 : mise à disposition de plants pour des projets de plantation en Espaces Verts Public (associations et communes)**
 - Liste de plantes pré-établie (indigène et d'intérêt paysager) pour 1200 €
 - Dossier à remplir par les associations et communes **pour le 31 mai 2015** – formulaire électronique



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

8



Wallonie



Service public
de Wallonie



Semaine de l'Arbre

- **Formulaire 3 : Aménagement Espaces « verts » (associations et communes)**
 - Plants, semences, terres, fourniture création espace vert, ruches, mares, sentiers, observatoire, panneaux didactiques, hôtels à insectes et main d'œuvre (non communales) – 1250 €
 - Dossier à remplir par les associations et communes **pour le 31 mai 2015** – formulaire électronique



Semaine de l'Arbre

- **Formulaire 4 : Plantation de haies champêtres (communes uniquement)**
 - Plants et fournitures liées à la plantation ainsi que la main d'œuvre (non communale) – 1250 €
 - Dossier à remplir par les communes **pour le 31 mai 2015** – formulaire électronique



Plan Maya



Plan Maya

” un bon plan pour

protéger nos abeilles ”

- **Subsides pour des plantations mellifères**

Formulaire Maya

- Plants et fournitures liées à la plantation
- 2500 €
- Dossier à remplir par les communes **pour le 31 mai 2015** – formulaire électronique



pour être une «COMMUNE MAYA», IL FAUT:

Des la première année,

Réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris, ou haies mellifères ;
Organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune ;
Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation des enfants et des adultes par le biais des moyens de communication propres à la commune (bulletin communal, courrier « toutes boîtes », exposition, ...) ;
Instaurer une semaine de l'abeille (au moins par période de trois ans).

Des la seconde année,

Incorporer dans les fleurissements réalisés par la commune (parterres communaux, bacs à fleurs, parcs publics, ...) un pourcentage d'au moins 20% de fleurs mellifères, également pour les années à venir ;
Inventorier et à mettre à disposition des sites pour le dépôt de ruches par les apiculteurs ;
Inscrire la commune dans la Convention « Bords de routes-Fauchage tardif » avec pour objectif tant pour les nouvelles conventions que les anciennes de réserver certaines zones avec un objectif particulier de fleurissement naturel (ramassage du foin, sursemis de fleurs, ...).

Des la troisième année,

<u>Plantations</u>	Indigènes	<i>A privilégier</i>
	Horticoles	<i>Bienvenues > mellifères</i>
	Invasives	<i>Exclues</i>

Des la quatrième année,

Poursuivre et renforcer toutes les actions mises en place les trois premières années ;
Mettre en œuvre le plan de gestion différenciée des espaces verts communaux.

Des la cinquième année,

Etablir un inventaire des cimetières communaux et y appliquer le plan de gestion différenciée.

PLANTATIONS
OBLIGATOIRES

PLANTATIONS
FACULTATIVES



Récapitulatif des subsides pouvant servir à l'aménagement des cimetières

Subsides	Montants
Aménagement EV	65% du montant total
Semaine de l'arbre - Formulaire 2	1200 €
Semaine de l'arbre - Formulaire 3	1250 €
Semaine de l'arbre - Formulaire 4	1250 €
Plan MAYA	2500 €

Pour introduire vos demandes jusqu'au **31 mai 2015** : les formulaires électroniques sont accessibles en ligne sur le site www.wallonie.be



Merci pour votre attention!



Personnes de contact

Subsides EV:

marie.collard@spw.wallonie.be

Semaine de l'arbre:

sophie.degros@spw.wallonie.be

Plan Maya:

layla.saad@spw.wallonie.be



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

14



SPW
Service public
de Wallonie